



Conseil Communautaire du jeudi 17 mars 2016 à 19 heures Compte rendu

ETAIENT PRESENTS

BASSE Paul (Autreppes), BELLEVEAU Evelyne (Vervins), BERTHOUX Jean-Louis (Voharies), BLARY René (Plomion), BODSON Jean-Paul (Vervins), BRIDE Michel (La Capelle), CAIL Roselyne (Le Nouvion en Thiérache), CAMBRAYE Olivier (Dorengt), CHATELAIN Laurence (La Neuville Housset), CHIMOT Jean-Pierre (Le Nouvion en Thiérache), CHIMOT Joël (Boué), CHOULETTE Jérémy (Luzoir), COMPERE Alain (Esqueheries), CUS Jean-Claude (Hary), DEBOUZY André (Etréaupont), DE GROOTE Antoine (Prisces), DENYS Frédéric (Buironfosse), DHUIEGE Guillaume (Bergues sur Sambre), DOLIGNON Didier (Esqueheries), DORGERE Bertrand (Braye en Thiérache), DOUBLEMARD Annie (Sains-Richaumont), DOUCY Béatrice (Housset), DUMORTIER Daniel (Sains-Gobert), DUSSART Bernard (Thenailles), FOSTIER Régis (La Capelle), GOIRE Marie-Christine (Vervins), GOSSET Yves (Laigny), GRAVET Didier (Sorbais), GRENIER Jean (Puisieux et Clanlieu), GUILLAUME Alain (Nampcelles la Cour), GUILLEMIN Régis (Sains-Algis), HOUACINE Didier (Le Nouvion en Thiérache), HU Daniel (Marfontaine), HUBERT Denis (Lemé), JOPEK Jacques (Etréaupont), LAMANT Catherine (Boué), LAMOUREUX Vincent (Sains-Richaumont), LEGOUX Patrick (Chevennes), LEGRAND Yves (Fesmy le Sart), LECLERE Marc (Le Sourd), LECOYER Régis (Houry), LEJEUNE Jean-Patrice (La Flamengrie), LEMOINE Jean-Louis (Franqueville), LEMOINE Philippe (Gercy), LIEVOIS Michèle (Sains-Richaumont), LOISEAU Michel (Le Nouvion en Thiérache), LUSTENBERGER Corinne (Fontenelle), MAILLARD Jean-Claude (Vervins), MARA Claudine (Leschelle), MARLOT Laurent (Fontaine lès Vervins), MATHIEU Claudile (Vervins), MEURA Frédéric (Papleux), MEURISSE Nicole (La Flamengrie), MOREAU André (Etréaupont), NOIROUX Bruno (Vervins), PETIAU Eric (La Neuville lès Dorengt), PLOTTET Pascale (Le Nouvion en Thiérache), PREDHOMME Raymond (Erloy), PRINCE Jean-Marc (Vervins), RICHELUC Luc (Clairfontaine), TELLIER Pierre-Marie (Barzy en Thiérache), THIEBAUT Jean-Albert (Lugny), THOMAS Thierry (Boué), TORRE Philippe (Berlancourt), TRICOTEAUX Régis (Clairfontaine), VERIN Guy (Le Nouvion en Thiérache), VERON Paul (Clairfontaine), WATTIER Marie-Anne (Buironfosse), YVERNEAU Damien (Burelles).

ETAIENT REPRESENTES

Ont donné procuration :

CARLIER Daniel (Englancourt) donne procuration à LOCHERON Monique (S)
DORIOT Marc (Esqueheries) donne procuration à COMPERE Alain (T)
FAUCONNIER Bernard (La Capelle) donne procuration à BRIDE Michel (La Capelle) (T)
HAUET Chantal (Le Nouvion en Thiérache) donne procuration à FOSTIER Régis (T)
JOSEPH Marie-José (Vervins) donne procuration à PRINCE Jean-Marc (T)
LAMENDIN Olivier (Rougeries) donne procuration à GORILLOT Pierre (S)
LEFEBVRE Jean-Luc (St Pierre lès F.) donne procuration à DUMORTIER Daniel (T)

MAES Christelle (La Capelle) donne procuration à MEURA Frédéric (T)
MARLETTE Agnès (La Flamengrie) donne procuration à MEURISSE Nicole (T)
PAYAN Claude (Landouzy la Cour) donne procuration à BRUGGEMAN JC (S)
RENAUX Jean-Paul (Voulpaix) donne procuration à HENNECHART Gérard (S)
SERET Paul (Rocquigny) donne procuration à PELZER Annick (S)
VAN ISAKER Jean (Monceau le Neuf) donne procuration à AUBERT Frédéric (S)

ETAIENT EXCUSES

BEAUD'HUIN Sandrine (Landifay et Bertaignemont), MERESSE Guy (La Capelle),

ETAIENT ABSENTS

BUYSSE Eric (Le Hérie la Vieville), CAUET Francis (La Bouteille), COCQUELET Sandrine (Le Nouvion en Thiérache), COMBA Jean-Pierre (Gergny), CUVELETTE Thibaut (Wiège Faty), DEBESSE Laurent (Fontaine lès Vervins), DELAPORTE Jean-René (Rogny), DEMEESTERE Bruno (Fontaine lès Vervins), FAUCHEUX Bernard (Haution), HAVY Sandrine (La Capelle), HERSOY Hugues (Buironfosse), HUCLIN Steve (Bancigny), LANGHENDRIES Jérôme (Lerzy), LECOCQ Serge (La Bouteille), LECOMPTE Eric (La Vallée au Blé), LEFEVRE Daniel (Froidestrées), NICOLAS Mickaël (Sommeron), STEVENOT Cyrille (La Bouteille), THIEBAUT Jean (Colonfay), TOUCHE Michel (Harcigny), VANNEAU Christian (Gronard),

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2016.

Nomination d'un secrétaire de séance : M. Olivier Cambraye ; secrétaire auxiliaire : Sébastien CARTON

1. Actualisation membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Président rappelle que la composition de la commission d'appel d'offres a été fixée par délibération en date du 24 avril 2014 dans les conditions de l'article 22 du code des marchés publics.

Mme Isabelle Ittelet a démissionné de son mandat municipal et par conséquent communautaire et cela modifie légèrement la composition de la commission d'appel d'offres.

Le conseil communautaire prend acte de la composition actualisée de la commission d'appel d'offres :

Président : M. Paul VERON ou son représentant, M. Guy MERESSE

Membres titulaires:

- M. Alain GUILLAUME
- Mme Chantal HAUET
- M. Jean GRENIER

Membres suppléants:

- M. Frédéric MEURA
- M. Jean-Pierre CHIMOT

2. Désignation d'un délégué conseil d'administration Tac-Tic Animation

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Vincent Lamoureux en tant que nouveau délégué chargé de siéger au Conseil d'administration de l'association TAC-TIC Animation suite à la démission de Mme Isabelle Ittelet.

3. Débat d'orientations budgétaires 2016

Les orientations budgétaires 2016 validées par la commission des finances sont présentées par T. Thomas(cf diaporama ci-joint).

Concernant les taux 2016 de la fiscalité ménage T. Thomas indique un maintien au niveau identique à l'an dernier. P. Torre prend la parole pour signaler que P. Véron s'est engagé, dans un article du journal l'Union de janvier dernier, à maintenir le niveau des impôts. Il précise que le législateur ayant augmenté les bases de l'ensemble des contribuables français il est nécessaire de baisser les taux intercommunaux pour neutraliser cela.

Il prétend que pour un bien d'une valeur d'environ 100 000 € l'imposition foncière serait de 100 € à Paris, 700 € à Berlancourt et 1400 € dans une commune bourg-centre comme Vervins. Il signale qu'en 2015 la CCTC a dépensé en études pour le projet de piscine qui ne se fera pas compte tenu de la baisse des dotations qui, selon lui, perdurera au-delà de 2017 vu le contexte économique. Il aurait préféré que les impôts baissent. Sur ce point P. Véron répond que pour l'instant il n'est pas possible de dire que la piscine ne se fera pas et que le sujet sera abordé plus tard dans la présentation du DOB.

P. Véron réplique ensuite qu'il n'est pas journaliste et n'écrit pas lui-même les articles dans les journaux et que son propos concernait bien évidemment les taux, seul élément sur lequel les collectivités ont un pouvoir. Par ailleurs il précise que pour que l'argument de P ; Torre soit recevable il faudrait d'abord baisser les taux communaux qui sont plus élevés que les taux intercommunaux et demande donc à P. Torre de combien ces derniers ont baissé pour la commune de Berlancourt. Celui-ci répond que pour l'instant le budget communal n'a pas été voté.

Concernant le FPIC P.Torre prend la parole pour rappeler qu'il s'agit d'une péréquation : les intercommunalités riches subissent un prélèvement qui va au bénéfice des intercommunalité « pauvres ». Il donne l'exemple de Boulogne Billancourt, où il rappelle vivre la semaine, qui subit un prélèvement cumulé depuis la création du FPIC d'environ 160 millions d'euros. Selon lui les intercommunalités bénéficiaires du FPIC doivent donc être rigoureuses dans leur gestion car ce système de péréquation fait débat et pourrait être remise en cause à l'avenir.

P. Veron invite P. Torre à cesser d'avoir des propos de défiance envers l'exécutif de la CCTC, sous-entendant une mauvaise gestion, un manque de rigueur. Il l'invite à arrêter de ressasser ses mêmes rengaines.

JM Prince prend la parole et interpelle P. Torre. Il se réjouit de sa présence puisque lors des 2 derniers conseils il est intervenu à son endroit en son absence. Il dit à P. Torre que selon une interview parue ce jour dans la presse ce dernier prétend que le pacte financier voté en 2011 l'a été sous l'impulsion d'élus du parti socialiste. JM Prince invite P. Torre à cesser de donner une étiquette aux élus ; il prend son exemple. Ce n'est pas parce qu'il est fonctionnaire qu'il faut l'assimiler à un élu PS ; lorsqu'il a commencé la politique il aurait suivi JP Balligand quel que soit son parti politique. C'est ce qui fonde l'action et l'organisation de la CCTC : des débats, des idées, des projets au-delà de tout clivage politique. Le pacte financier de 2011 a été voté par des élus de tout bord politique, proche ou non d'un parti ; la représentation au sein du bureau, des vice-présidents de la CCTC est géographique et non partisane. De grands élus qui ont impulsé la création de la CCTC il y a plus de 20 ans, tels que MM. Balligand et Hennebelle, ont travaillé ensemble au-delà de tout clivage politique.

JM Prince demande donc à P. Torre de garder cela à l'esprit et d'écarter toute connotation de parti politique dans ses propos car cela vient polluer le débat.

Par ailleurs il indique que, dans l'interview parue ce jour dans la presse, P. Torre évoque sa carrière professionnelle en précisant avoir l'habitude de gérer des millions d'euros. JM Prince l'interroge sur son projet politique. Il lui rappelle que la Thiérache est le secteur de la nouvelle région fusionnée où les indicateurs de développement sont les plus mauvais. Il lui demande son

projet pour remédier à cela. JM Prince s'interroge sur le niveau des impôts : comme tout contribuable il aimerait payer moins d'impôts mais une baisse de ceux-ci ne signifierait-elle pas une diminution de l'action publique et donc une dégradation encore de ces indicateurs ?

P. Torre répond qu'effectivement il assume des responsabilités exécutives au sein de son cabinet d'avocat, d'un organisme ayant la gestion d'une école privée et de la commune de Berlancourt. Il voit des choses choquantes (*sous-entendu au sein de la CCTC*) et veut les faire évoluer.

P. Véron et JM Prince indiquent à P. Torre qu'il suscite de l'intérêt et qu'il le sait puisqu'il envoie à une large liste de diffusion tout article de presse parlant de lui ou de Berlancourt.

JM Prince précise que cela n'est pas critiquable en soit mais que désormais il est déplaisant d'assister au conseil communautaire ; que les débats se transforment en attaques politiques, parfois mêmes personnelles. Il s'agit d'un lieu de réflexion au-delà de tout clivage politique et que sa façon d'agir crispe le débat.

P. Véron reprend la parole en rappelant qu'il n'a aucun intérêt personnel à être président de la CCTC ; qu'il assume cette fonction par plaisir et que ce qui le motive est le travail ensemble dans l'intérêt général du territoire dans une volonté d'améliorer les indicateurs de développement. Il rappelle qu'être élu ce n'est pas se résigner mais œuvrer avec enthousiasme pour essayer de développer le territoire et que le type de débat stérile comme ce soir ne va pas dans ce sens.

Il signale avoir récemment participé à l'assemblée générale de la METS et que le président de cette association, P-Y Moulière, PDG de l'entreprise A2MAC1, a exposé qu'il y a certes des entreprises en Thiérache, avec de belles réussites, mais que sans services autour la vie n'est pas aisée pour les salariés. Les cadres des grandes entreprises ne vivent pas en Thiérache et donc n'y consomment pas.

P. Véron conclue son propos en rappelant que la communauté de communes est une émanation des communes, que c'est un atout permettant de travailler ensemble, que ce n'est pas un espace de concurrence avec les communes.

Concernant l'école de musique intercommunale, L. Marlot intervient pour indiquer que le coût d'environ 400 000 € pour 250 élèves est élevé et que compte tenu du faible nombre d'élèves par rapport à d'autres activités, sportives notamment, il se demande si c'est vraiment un service public d'intérêt général. V. Lamoureux rappelle que ce service ne peut être comparé à une activité sportive ; il s'agit bien d'une école, avec des enseignants, des cursus, des attentes et progressions attendues de la part des élèves. Il précise que l'enseignement musical doit répondre à certaines obligations réglementaires et que cela peut effectivement donner une impression d'élitisme par rapport à d'autres activités. Il est rappelé qu'un des sites de l'école de musique permet d'effectuer un parcours moins scolaire et donc moins contraignant et qu'il existe diverses harmonies sur le territoire permettant une pratique musicale hors enseignement.

P. Véron précise que le coût important vient aussi du choix de dispenser les cours sur plusieurs sites afin d'être proche des familles ; que le coût actuel, ainsi que le nombre d'élèves, est stabilisé.

P. Torre invite à lancer une réflexion sur une modulation de la participation financière des familles en fonction du quotient familial ou de l'imposition de celles-ci dans un but d'augmentation des recettes. Il est répondu que la réflexion avait déjà été imaginée et que la commission développement culturel pourra travailler sur le sujet. Néanmoins cela pourra certes permettre aux familles moins aisées de payer moins mais sans certitude de pouvoir compenser le manque à gagner par l'augmentation des cotisations des familles les plus aisées. Il s'agirait plus d'une mesure d'équité sociale engendrant une baisse des recettes de la CCTC plutôt qu'une augmentation.

Concernant le complexe aquatique intercommunal P. Torre propose de substituer le projet de piscine à une prise en charge financière permettant aux scolaires d'avoir de nouveaux créneaux dans les piscines voisines. P. Véron rappelle que la CCTC n'a à ce jour aucune compétence en matière d'aide au transport scolaire, ni en matière de financement d'activités scolaires. Il s'agit de la compétence des communes et/ou des syndicats scolaires. Il précise que même si le budget 2016 ne prévoit aucune inscription nouvelle relative au projet piscine celui-ci ne peut pas être considéré comme définitivement abandonné.

Plusieurs interventions dans la salle apportent des précisions de contexte à P. Torre : elles indiquent toutes, au-delà de l'aspect financier, la difficulté d'obtenir des créneaux scolaires sur les piscines voisines et l'inadéquation pour certaines écoles entre le temps passé en transport et le temps effectif passé dans l'eau pour l'apprentissage effectif de la natation.

P. Véron clôture ce point en rappelant que cela fait plus de 10 ans que les communes et syndicats intercommunaux travaillent sur cette problématique d'accès aux créneaux d'apprentissage de la natation.

Concernant la fibre optique P. Torre confirme l'importance de ce dossier. L. Marlot va dans le même sens et se félicite du travail accompli lors de la dernière commission développement économique. Il précise qu'il s'agit d'un vrai projet de territoire et que le transfert de la compétence au niveau intercommunal devrait obtenir l'accord de la très grande majorité, si ce n'est de l'unanimité, des élus. Il pose une question technique et financière sur une éventuelle différence de taxation entre un particulier qui choisirait de se raccorder à la fibre optique et un autre qui ne ferait pas ce choix. Il est répondu que si l'augmentation minimale de la fiscalité CCTC est retenue, il ne pourra juridiquement pas être fait de distinction entre ces deux types de particuliers.

En réponse à une autre interrogation R. Fostier indique que l'USEDA confirme que les écarts seront également raccordés en même temps que les communes, la question se posera uniquement pour les habitations situées à plus de 3 km du nœud de raccordement.

P. Véron indique que les commissions développement économique et finances vont continuer à travailler le sujet et notamment la prise en charge financière mais rappelle qu'une hypothèse prévoit une augmentation de la fiscalité CCTC avec en contrepartie une éventuelle baisse compensatrice de la fiscalité des communes. R. Fostier précise qu'au final le particulier raccordé à la fibre pourrait s'y retrouver financièrement par une éventuelle baisse de l'abonnement auprès de son opérateur.

P. Torre aimerait que soit privilégiée la prise en charge par l'autofinancement de la CCTC et par l'intégration des fonds de concours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21h20.

Le Président,

Paul VERON